

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE

BUREAU DU 19 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 février à 18 h 00, le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni, au siège de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis, sous la Présidence de Monsieur Jacques PAOLETTI, le 1^{er} Vice-Président.

Etaient présents :

**Nombre membres du
bureau :**

- en exercice : 20
- présents : 14
- volants : 17

Date de convocation :
Le 13 février 2024

Président	Monsieur PAOLETTI Jacques		
1^{ère} Vice-président	Madame COCHETON Stella	1^{er} membre	Monsieur BIETTE Bernard
2^{ème} Vice-présidente	Monsieur HENAUT Damien	2^{ème} membre	-----
3^{ème} Vice-président	Monsieur MARINIER Jean-François	3^{ème} membre	Monsieur RACAULT Olivier
4^{ème} Vice-président	Madame DELORD Martine	4^{ème} membre	-----
5^{ème} Vice-présidente	Monsieur SAUX Christian	5^{ème} membre	Monsieur CORNEVIN Bernard
6^{ère} Vice-présidente	Madame OLIVIER Christine	6^{ème} membre	Monsieur EPIAIS Jean-Pierre
7^{ème} Vice-président	-----	7^{ème} membre	Monsieur CARNAT Eric
8^{ème} Vice-présidente	Madame MICHOT Karine	8^{ème} membre	-----
9^{ème} Vice-président	-----	9^{ème} membre	Monsieur GIBAUT Patrick
10^{ème} Vice-président	-----		

Etaient absent(e)s excusé(e)s : Monsieur SAUX Christian - Monsieur GOUTX Alain - Monsieur ROSET Jean-Jacques - Monsieur POMA Alain - Monsieur MARTELLIERE Eric - Monsieur LACROIX Eric -

Ont donné pouvoir :

Monsieur SAUX Christian à Madame DELORD Martine - Monsieur ROSET Jean-Jacques à M. PAOLETTI Jacques - Monsieur POMA Alain à Monsieur GIBAUT Patrick -

Madame COCHETON Stella est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'elle accepte.

N°19F24-1

ATTRIBUTION DES AIDES A L'APPRENTISSAGE 2024

Depuis 2016, dans le cadre de sa compétence « Développement Économique » la Communauté a mis un place un dispositif d'aide financière en sus des aides publiques pour les entreprises, employeurs et les collectivités du territoire communautaire qui recrutent un ou des apprentis.

Depuis ce dispositif a été régulièrement révisé pour maintenir la dynamique de l'apprentissage en Val de Cher-Controis. Lors de la séance communautaire du 27 février 2023, le Conseil a adopté un nouveau dispositif.

Dans ce cadre, les dossiers de demandes d'aide à l'apprentissage suivants ont été adressés à la Communauté :

Société	Date de réception	Apprenti	Aide
VINS BECAT 17 Rue des entrepreneurs, Contres Le Controis-en-Sologne (41700)	21/11/2023	MANGENOT Theotime, né le 17/01/1998, recruté pour effectuer un Master Vintage pour 1 an.	1 500,00 €
		GIBAUT Charlene, née le 24/07/2000, recrutée pour effectuer un Programme Grandes Écoles sur 2 ans.	3 000,00 €
PATISSERIE H.B. 2 Rue de la fonderie, Contres Le Controis-en-Sologne (41700)	30/10/2023	LEVEQUE Julie, née le 05/10/2008, recrutée pour préparer un CAP Pâtissier sur 2 ans.	3 000,00 €
		PAUMIER Melyne, née le 06/12/2005, recrutée pour préparer un CAP Chocolatier confiseur sur 1 an.	1 500,00 €
		MELIN Sarah, née le 11/09/2006, recrutée pour préparer un CAP Chocolatier confiseur sur 1 an.	1 500,00 €
Salon Mya EURL 8 Rue Porte au Roi, Montrichard Val de Cher (41400)	17/11/2023	GUINOISEAU Cassandra, née le 06/12/2006, recrutée pour préparer un CAP métiers de la coiffure sur 2 ans.	3 000,00 €
EVERFLY 17 Rue des entrepreneurs, Contres Le Controis-en-Sologne (41700)	21/11/2023	BERNARD Paul, né le 22/03/2001, recruté pour préparer un diplôme d'ingénieur en agriculture sur 3 ans	3 000,00 €
		DAVID Hervé, né le 09/07/1996, recruté pour préparer un Programme Grandes Écoles sur 2 ans.	3 000,00 €

Ets DYE SARL 32 Route de Blois, Fresnes (41700)	21/11/2023	FEUILLET Ephram, né le 28/08/2007, recruté pour préparer un BP maintenance des matériels d'espaces verts sur 2 ans.	3 000,00 €
Commune de Contres Place du 8 Mai, Contres. Le Controis-en-Sologne (41700)	21/11/2023	DAULOIR Kelly, née le 18/04/2006, recrutée pour préparer un diplôme d'accompagnant petite-enfance sur 1 an.	1 500,00 €
CG Environnement- Lantana 4 Route de Tours, Saint-Georges-sur-Cher (41400)	30/11/2023	PICHON Ethan, né le 26/07/2005, recruté pour préparer un BTS Aménagement paysager sur 2 ans.	3 000,00 €
		NEVEU Pierre, né le 07/07/2004, recruté pour préparer un BP Aménagement paysager sur 2 ans.	3 000,00 €
SEPTEM COURTAULT 51 Rue des Bois, Montrichard Val de Cher (41400)	30/11/2023	MAKANERA KAKE Hady, né le 05/05/2003, recruté pour préparer un BTS CPRP B sur 2 ans	3 000,00 €
		KERZERHO Noah, né le 03/08/2005, recruté pour préparer un BTS CPRP B sur 2 ans.	3 000,00 €
S.N LEGALL 99 Avenue de la Paix, Contres Le Controis-en-Sologne (41700)	30/11/2023	JARZYNKA Lucas, né le 29/02/2008, recruté pour préparer un CAP Boucher sur 2 ans.	3 000,00 €
W.S BRUNEAU 2 Place de la Libération, Pontlevoy (41400)	11/12/2023	CHATELIN Shannel, née le 05/06/2007, recrutée pour préparer un CAP équipier polyvalent du commerce sur 1 an.	1 500,00 €
		TALVIN Thomas, né le 06/08/2005, recruté pour préparer un Brevet de maîtrise Boulanger sur 2 ans.	3 000,00 €
		COMMUNODA Dona, né le 06/01/2007, recruté pour préparer un CAP Pâtissier sur 2 ans	3 000,00 €
THERET FRERES S.A.S 1390 Rue de Romorantin, Contres Le Controis-en-Sologne (41700)	12/12/2023	POPINEAU Mathis, né le 27/01/2007, recruté pour préparer un CAP Maçon sur 2 ans.	3 000,00 €
		MIZERET-RAGOUA Gregory, né le 22/07/2006, recruté pour préparer un CAP Maçon sur 2 ans.	3 000,00 €
EVEIA 32 Rue de la Garenne, Vallières-les-Grandes (41400)	12/12/2023	DUPUIS Josselin, né le 21/07/1996, recruté pour préparer un Diplôme de niveau 6 Responsable du développement commercial sur 1 an.	1 500,00 €
FLORALIES SELLOISES 35 Rue de Sion, Selles-sur-Cher (41130)	12/12/2023	ROGER Audrey, née le 20/10/1999, recrutée pour préparer un CAP Fleuriste sur 1 an.	1 500,00 €
		PERRET Aaron, né le 24/01/2008, recruté pour préparer un CAP Fleuriste sur 2 ans.	3 000,00 €
BOULANGERIE PATISSERIE DE GY 3 Place de l'Eglise, Gy-en-Sologne (41230)	12/12/2023	FAUSTINO-ESTEVEES Kevin, né le 12/12/2007, recruté pour préparer un CAP Pâtissier sur 1 an.	1 500,00 €
AQUALIA 5 Rue Nicolas Appert, Contres Le Controis-en-Sologne (41700)	12/12/2023	HAGUENIER Nathan, né le 03/12/2006, recruté pour préparer un BP Travail public sur 2 ans.	3 000,00 €
		GARCIA Killian, né le 03/08/2008, recruté pour préparer un CAP Constructeur de réseaux sur deux ans.	3 000,00 €
		DARBONVILLE Evan, né le 01/06/2008, recruté pour préparer un CAP Constructeur de réseaux sur 2 ans.	3 000,00 €
F. MOTOCULTURE 63 Route de Monthou, Oisly (41700)	21/12/2023	GILLAIZEAU Aurélien, né le 29/09/2008, recruté pour préparer un bac pro maintenance des matériels d'espaces verts sur 3 ans.	3 000,00 €
BEL'O NATUREL 30 Rue principale, Saint-Romain-sur-Cher (41140)	21/12/2023	BOMBARD Solène, née le 26/06/2004, recrutée pour préparer un BTS métiers de l'esthétique cosmétique sur 2 ans.	3 000,00 €
SNC CODE BAR 20 Avenue de la gare, Montrichard Val de Cher (41400)	21/12/2023	BAILLOU Emilien, né le 06/04/2006, recruté pour préparer un CAP restauration sur 2 ans.	3 000,00 €

SARL HEREDOM 32 Place du 8 mai, Contres Le Controis-en-Sologne (41700)	27/12/2023	BETRON Laure, née le 16/07/2007, recrutée pour préparer un CAP Techniques de la bijouterie et joaillerie sur 2 ans.	3 000,00 €
AS CONTRES 8 Place du 8 mai, Contres Le Controis-en-Sologne (41700)	11/01/2024	BLOTIN Elisa, née le 07/05/2004, recrutée pour préparer un BTS Communication sur 2 ans.	3 000,00 €
		GHELFY Enzo, né le 03/09/2004, recruté pour préparer un DEJEPS sur 1 an.	1 500,00 €
		PAGES Alan, né le 16/08/2003, recruté pour préparer un BMF sur 1 an.	1 500,00 €
INNOPUBLICA 15D Rue des entrepreneurs, Contres Le Controis-en-Sologne (41700)	12/01/2024	BERLY Lucile, née le 02/10/1994, recrutée pour préparer un diplôme Développeur Nocode sur 1 an.	1 500,00 €
SARL EDA 15H Rue des entrepreneurs, Contres Le Controis-en-Sologne (41700)		RABOT Julian, né le 15/09/2004, recruté pour préparer un BPJEPS sur 1 an.	1 500,00 €
VB Métal concept 135 Rue de la république, Mareuil-sur-Cher (41110)		ALLION Maxime, né le 18/12/2008, recruté pour préparer un BP sur 3 ans	3 000,00 €
121 - ONE TO ONE 69 Rue de Cheverny, Contres Le Controis-en-Sologne (41700)	15/01/2024	SMAIDI Yanisse-Aymane, né le 25/09/2008, recruté pour préparer un CAP Cuisine sur 2 ans	3 000,00 €
Eurl Moreau Lucie - Les P'tits Ciseaux 30 place du 8 mai 1945, Contres Le Controis-en-Sologne (41700)	18/01/2024	MARTINEZ-JOURDANNE Lana, née le 24/12/2008, recrutée pour préparer un CAP Métiers de la Coiffure sur 2 ans	3 000,00 €
MONTRICHARD VDC BIO - BIOCOOP PLANETE VERTE 9 Rue Nationale, Montrichard Val de Cher (41400)		LUCAS Lara, née le 29/08/2005, recrutée pour préparer un Titre Professionnel Conseiller de vente sur 1 an	1 500,00 €
Sarl MOREAU Fromagerie 80 Route de Montrichard, Pontlevoy (41400)	19/01/2024	FEBVAY Vincent, né le 05/01/2000, recruté pour préparer une Licence Professionnelle Productions animales développement sur 1 an	1 500,00 €
MESSALINE à votre service 10 Rue Louis Gallier, Fougères-sur-Bièvre (41120)	1/09/2023	FRANCHON Lana, née le 19/04/2008, recrutée pour préparer un CAP Métiers de la coiffure sur 2 ans	3 000,00 €

La Commission Finances et Moyens-Généraux réunie le 8 février 2024 a examiné ces demandes et s'est prononcée favorablement sur chacune d'entre elles et a ajourné des demandes faites par l'entreprise EVERFLY.

Vu Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 5214-16 ;

Vu la délibération N° 27F23-2 du Conseil communautaire du 27 février 2023 adoptant le nouveau dispositif d'aides à l'apprentissage,

Vu le montant des crédits inscrits au budget de la Communauté ;

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide d'attribuer et de verser l'aide prévue par le dispositif d'aides à l'apprentissage comme suit :

Société	Date de réception	Apprenti	Aide
VINS BECAT 17 Rue des entrepreneurs, Contres Le Controis-en-Sologne (41700)	21/11/2023	MANGENOT Theotime, né le 17/01/1998, recruté pour effectuer un Master Vintage pour 1 an.	1 500,00 €
		GIBAUT Charlene, née le 24/07/2000, recrutée pour effectuer un Programme Grandes Écoles sur 1 ans.	3 000,00 €
PATISSERIE H.B. 2 Rue de la fonderie, Contres Le Controis-en-Sologne (41700)	30/10/2023	LEVEQUE Julie, née le 05/10/2008, recrutée pour préparer un CAP Pâtissier sur deux ans.	3 000,00 €
		PAUMIER Melyne, née le 06/12/2005, recrutée pour préparer un CAP Chocolatier confiseur sur 1 an.	1 500,00 €
		MELIN Sarah, née le 11/09/2006, recrutée pour préparer un CAP Chocolatier confiseur sur 1 an.	1 500,00 €
Salon Mya EURL 8 Rue Porte au Roi, Montrichard Val de Cher (41400)	17/11/2023	GUINOISEAU Cassandra, née le 06/12/2006, recrutée pour préparer un CAP métiers de la coiffure sur 2 ans.	3 000,00 €
Ets DYE SARL 32 Route de Blois, Fresnes (41700)	21/11/2023	FEUILLET Ephram, né le 28/08/2007, recruté pour préparer un BP maintenance des matériels d'espaces verts sur 2 ans.	3 000,00 €
Commune de Contres Place du 8 Mai, Contres Le Controis-en-Sologne (41700)	21/11/82023	DAULOIR Kelly, née le 18/04/2006, recrutée pour préparer un diplôme d'accompagnant petite-enfance sur 1 an.	1 500,00 €
CG Environnement-Lantana 4 Route de Tours, Saint-Georges-sur-Cher (41400)	30/11/2023	PICHON Ethan, né le 26/07/2005, recruté pour préparer un BTS Aménagement paysager sur 2 ans.	3 000,00 €
		NEVEU Pierre, né le 07/07/2004, recruté pour préparer un BP Aménagement paysager sur 2 ans.	3 000,00 €
SEPTEM COURTAULT 51 Rue des Bois, Montrichard Val de Cher (41400)	30/11/2023	MAKANERA KAKE Hady, né le 05/05/2003, recruté pour préparer un BTS CPRP B sur deux ans	3 000,00 €
		KERZERHO Noah, né le 03/08/2005, recruté pour préparer un BTS CPRP B sur 2 ans.	3 000,00 €
S.N LEGALL 99 Avenue de la Paix, Contres Le Controis-en-Sologne (41700)	30/11/2023	JARZYNSKA Lucas, né le 29/02/2008, recruté pour préparer un CAP Boucher sur 2 ans.	3 000,00 €
W.S BRUNEAU 2 Place de la Libération, PONTLEVOY (41400)	11/12/2023	CHATELIN Shannel, née le 05/06/2007, recrutée pour préparer un CAP équipier polyvalent du commerce sur 1 an.	1 500,00 €
		TALVIN Thomas, né le 06/08/2005, recruté pour préparer un Brevet de maîtrise Boulanger sur 2 ans.	3 000,00 €
		COMMUNODA Dona, né le 06/01/2007, recruté pour préparer un CAP Pâtissier sur 2 ans	3 000,00 €
THERET FRERES S.A.S 1390 Rue de Romorantin, Contres Le Controis-en-Sologne (41700)	12/12/2023	POPINEAU Mathis, né le 27/01/2007, recruté pour préparer un CAP Maçon sur 2 ans.	3 000,00 €
		MIZERET-RAGOUA Gregory, né le 22/07/2006, recruté pour préparer un CAP Maçon sur 2 ans.	3 000,00 €
EVEIA 32 Rue de la Garenne, Vallières-les-grandes (41400)	12/12/2023	DUPUIS Josselin, né le 21/07/1996, recruté pour préparer un Diplôme de niveau 6 Responsable du développement commercial sur 1 an.	1 500,00 €
FLORALIES SELLOISES 35 Rue de Sion, Selles-sur-Cher (41130)	12/12/2023	ROGER Audrey, née le 20/10/1999, recrutée pour préparer un CAP Fleuriste sur 1 an.	1 500,00 €
		PERRET Aaron, né le 24/01/2008, recruté pour préparer un CAP Fleuriste sur 2 ans.	3 000,00 €
BOULANGERIE PATISSERIE GY 3 Place de l'Église, Gy-en-Sologne (41230)	12/12/2023	FAUSTINO-ESTEVEES Kevin, né le 12/12/2007, recruté pour préparer un CAP Pâtissier sur 1 an.	1 500,00 €
AQUALIA 5 Rue Nicolas Appert, Contres Le Controis-en-Sologne (41700)	12/12/2023	HAGUENIER Nathan, né le 03/12/2006, recruté pour préparer un BP Travail public sur 2 ans.	3 000,00 €
		GARCIA Killian, né le 03/08/2008, recruté pour préparer un CAP Constructeur de réseaux sur 2 ans.	3 000,00 €
		DARBONVILLE Evan, né le 01/06/2008, recruté pour préparer un CAP Constructeur de réseaux sur 2 ans.	3 000,00 €

Et de la publication/notification le

F. MOTOCULTURE 63 Route de Monthou, Oisly (41700)	21/12/2023	GILLAIZEAU Aurélien, né le 29/09/2008, recruté pour préparer un bac pro maintenance des matériels d'espaces verts sur 3 ans.	3 000,00 €
BEL'O NATUREL 30 Rue principale, Saint-Romain-sur-Cher (41140)	21/12/2023	BOMBARD Solène, née le 26/06/2004, recrutée pour préparer un BTS métiers de l'esthétique cosmétique sur 2 ans.	3 000,00 €
SNC CODE BAR 20 Avenue de la gare, Montrichard Val de Cher (41400)	21/12/2023	BAILLOU Emilien, né le 06/04/2006, recruté pour préparer un CAP restauration sur 2 ans.	3 000,00 €
SARL HEREDOM 32 Place du 8 mai, Contres (41700) Le Controis-en-Sologne (41700)	27/12/2023	BETRON Laure, née le 16/07/2007, recrutée pour préparer un CAP Techniques de la bijouterie et joaillerie sur 2 ans.	3 000,00 €
AS CONTRES 8 Place du 8 mai, Contres Le Controis-en-Sologne (41700)	11/01/2024	BLOTIN Elisa, née le 07/05/2004, recrutée pour préparer un BTS Communication sur 2 ans.	3 000,00 €
		GHELFI Enzo, né le 03/09/2004, recruté pour préparer un DEJEPS sur 1 an.	1 500,00 €
		PAGES Alan, né le 16/08/2003, recruté pour préparer un BMF sur 1 an.	1 500,00 €
INNOPUBLICA 15D Rue des entrepreneurs, Contres Le Controis-en-Sologne (41700)	12/01/2024	BERLY Lucile, née le 02/10/1994, recrutée pour préparer un diplôme Développeur Nocode sur 1 an.	1 500,00 €
SARL EDA 15H Rue des entrepreneurs, Contres Le Controis-en-Sologne (41700)		RABOT Julian, né le 15/09/2004, recruté pour préparer un BPJEPS sur 1 an.	1 500,00 €
VB Métal concept 135 Rue de la république, Mareuil-sur-Cher (41110)		ALLION Maxime, né le 18/12/2008, recruté pour préparer un BP sur 3 ans	3 000,00 €
121 - ONE TO ONE 69 Rue de Cheverny, Contres Le Controis en Sologne (41700)	15/01/2024	SMAIDI Yanisse-Aymane, né le 25/09/2008, recruté pour préparer un CAP Cuisine sur 2 ans	3 000,00 €
Eurl Moreau Lucie - Les P'tits Ciseaux 30 place du 8 mai 1945, Contres Le Controis-en-Sologne (41700)	18/01/2024	MARTINEZ-JOURDANNE Lana, née le 24/12/2008, recrutée pour préparer un CAP Métiers de la Coiffure sur 2 ans	3 000,00 €
MONTRICHARD VDC BIO - BIOCOOP PLANETE VERTE 9 Rue Nationale, Montrichard (41400)		LUCAS Lara, née le 29/08/2005, recrutée pour préparer un Titre Professionnel Conseiller de vente sur 1 an	1 500,00 €
Sarl MOREAU Fromagerie 80 Route de Montrichard, Pontlevoy (41400)	19/01/2024	FEBVAY Vincent, né le 05/01/2000, recruté pour préparer une Licence Professionnelle Productions animales développement sur 1 an	1 500,00 €
MESSALINE à votre service 10 Rue Louis Gallier, Fougères sur Bièvre (41120)	1/09/2023	FRANCHON Lana, née le 19/04/2008, recrutée pour préparer un CAP Métiers de la coiffure sur 2 ans	3 000,00 €

• Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant pour signer tous actes et pièces y afférant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception à la Préfecture

Copie conforme au registre
Le Controis-en-Sologne, le 20 février 2024
Le Président,

Jacques PAOLETTI



Accusé de réception en préfecture
041-200072064-20240219-19F24-1b-DE
Date de télétransmission : 21/02/2024
Date de réception préfecture : 21/02/2024

Et de la publication/notification le

22 FEV. 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE BUREAU DU 19 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 février à 18 h 00, le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni, au siège de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis, sous la Présidence de Monsieur Jacques PAOLETTI, le 1^{er} Vice-Président.

Etaient présents :

Nombre membres du bureau :

- en exercice : 20
- présents : 14
- volants : 17

Date de convocation :
Le 13 février 2024

Président	Monsieur PAOLETTI Jacques		
1^{er} Vice-président	Madame COCHETON Stella	1^{er} membre	Monsieur BIETTE Bernard
2^{ème} Vice-présidente	Monsieur HENAULT Damien	2^{ème} membre	-----
3^{ème} Vice-président	Monsieur MARINIER Jean-François	3^{ème} membre	Monsieur RACAULT Olivier
4^{ème} Vice-président	Madame DELORD Martine	4^{ème} membre	-----
5^{ème} Vice-présidente	Monsieur SAUX Christian	5^{ème} membre	Monsieur CORNEVIN Bernard
6^{ème} Vice-présidente	Madame OLIVIER Christine	6^{ème} membre	Monsieur EPIAIS Jean-Pierre
7^{ème} Vice-président	-----	7^{ème} membre	Monsieur CARNAT Eric
8^{ème} Vice-présidente	Madame MICHOT Karine	8^{ème} membre	-----
9^{ème} Vice-président	-----	9^{ème} membre	Monsieur GIBAUT Patrick
10^{ème} Vice-président	-----		

Etaient absent(e)s excusé(e)s : Monsieur SAUX Christian - Monsieur GOUTX Alain - Monsieur ROSET Jean-Jacques - Monsieur POMA Alain - Monsieur MARTELLIERE Eric - Monsieur LACROIX Eric -

Ont donné pouvoir :

Monsieur SAUX Christian à Madame DELORD Martine - Monsieur ROSET Jean-Jacques à M. PAOLETTI Jacques - Monsieur POMA Alain à Monsieur GIBAUT Patrick -

Madame COCHETON Stella est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'elle accepte.

N° 19F24-2-1

DISPOSITIF « AIDE A L'INVESTISSEMENT EN MATERIEL » : LE COMPTOIR DES P'TITES Z'AFFAIRES

Par courrier du 21 novembre 2023, Madame MIHAÏLOV-LEGUERE Gaëlle, gérante de la SARL LE COMPTOIR DES P'TITES Z'AFFAIRES, sise 2110 route de Chatres, lieu-dit Chatres à COUDES (41700), sollicite la Communauté de Communes pour bénéficier du dispositif d'aide à l'investissement en matériel pour financer des travaux d'aménagement du magasin et l'achat de matériel de présentation (étagère, claustra, cintres).

Le montant de l'opération est estimé à 17153,31 € HT.

Après validation de la demande par les membres de la Commission Finances et Moyens Généraux réunie le 8 février 2024, il est proposé au Conseil communautaire, dans le cadre du dispositif « Aide à l'investissement en matériel » au bénéfice des entreprises du territoire, adopté lors de la séance communautaire du 3 juillet 2023, de verser une aide égale à 25 % du montant HT de l'investissement réalisé, aide plafonnée à 5 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R1511-10 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Val de Cher-Controis en vigueur ;

Vu le courrier du 21 novembre 2023 Madame MIHAÏLOV-LEGUERE Gaëlle, gérante de la SARL LE COMPTOIR DES P'TITES Z'AFFAIRES, sise 2110 route de Chatres, lieu-dit Chatres à COUDES (41700),

Vu le règlement régional d'intervention pour la mise en œuvre du fonds partenarial économie de proximité et du CAP économie de proximité et la convention délégation avec la Région Centre Val de Loire approuvés lors du Conseil du 11 avril 2023 ;

Vu la délibération n°3J23-8 du Conseil Communautaire du 3 juillet 2023 fixant les modalités du dispositif « Aide à l'Investissement en Matériel » ;

Vu l'avis de la Commission Finances et Moyens Généraux en date du 8 février 2024 pour le versement d'une aide égale à 25% des dépenses éligibles, aide plafonnée à 5 000 € ;

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide l'octroi d'une aide de 4 288,33 € au titre du développement économique à la SARL LE COMPTOIR DES P'TITES Z'AFFAIRES, sise 2110 route de Chatres, lieu-dit Chatres à COUDES (41700),
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au compte 20422 opération 202309 du budget principal 2024.

Et de la publication/notification le

19 FÉV 2024

- Dît que les investissements devront être réalisés dans un délai maximum de 2 ans à partir de la notification de la délibération d'attribution. Le défaut de réalisation dans le délai précité entraîne la caducité de l'attribution. En cas d'abandon du projet, le bénéficiaire devra en informer la Communauté de Communes sans délai.
- Dît que le versement de cette subvention sera effectué sur présentation des justificatifs des dépenses.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant pour signer tous actes et pièces afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Copie conforme au registre
Le Controis-en-Sologne, le 20 février 2024
Le Président,

Jacques PADLETTI



Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception à la Préfecture

Accusé de réception en préfecture
041-200072064-20240219-19F24-2-1B-DE
Date de télétransmission : 21/02/2024
Date de réception préfecture : 21/02/2024

Et de la publication/notification le **22 FEV. 2024**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE

BUREAU DU 19 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 février à 18 h 00, le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni, au siège de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis, sous la Présidence de Monsieur Jacques PAOLETTI, le 1^{er} Vice-Président.

Etaient présents :

**Nombre membres du
bureau :**

- en exercice : 20
- présents : 14
- volants : 17

Date de convocation :
Le 13 février 2024

Président	Monsieur PAOLETTI Jacques		
1^{ère} Vice-président	Madame COCHETON Stella	1^{er} membre	Monsieur BIETTE Bernard
2^{ème} Vice-présidente	Monsieur HENAUULT Damien	2^{ème} membre	-----
3^{ème} Vice-président	Monsieur MARINIER Jean-François	3^{ème} membre	Monsieur RACAULT Olivier
4^{ème} Vice-président	Madame DELORD Martine	4^{ème} membre	-----
5^{ème} Vice-présidente	Monsieur SAUX Christian	5^{ème} membre	Monsieur CORNEVIN Bernard
6^{ème} Vice-présidente	Madame OLIVIER Christine	6^{ème} membre	Monsieur EPIAIS Jean-Pierre
7^{ème} Vice-président	-----	7^{ème} membre	Monsieur CARNAT Eric
8^{ème} Vice-présidente	Madame MICHOT Karine	8^{ème} membre	-----
9^{ème} Vice-président	-----	9^{ème} membre	Monsieur GIBAUT Patrick
10^{ème} Vice-président	-----		

Etaient absent(e)s excusé(e)s : Monsieur SAUX Christian - Monsieur GOUTX Alain - Monsieur ROSET Jean-Jacques - Monsieur POMA Alain - Monsieur MARTELLIERE Eric - Monsieur LACROIX Eric -

Ont donné pouvoir :

Monsieur SAUX Christian à Madame DELORD Martine - Monsieur ROSET Jean-Jacques à M. PAOLETTI Jacques - Monsieur POMA Alain à Monsieur GIBAUT Patrick -

Madame COCHETON Stella est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'elle accepte.

N° 19F24-2-2

DISPOSITIF « AIDE A L'INVESTISSEMENT EN MATERIEL » : BAR LE NARVAL sis 1 rue de Nagot à Contres, LE CONTROIS-EN-SOLOGNE

Par courrier du 28 novembre 2023, Monsieur PAUGOY Valentin, gérant du bar le Narval sis 1 rue de Nagot à Contres, commune déléguée du Controis-en-Sologne, sollicite la Communauté de Communes pour bénéficier du dispositif d'aide à l'investissement en matériel les travaux de réaménagement de son bar (réalisation d'un comptoir et d'un escalier).

Le montant de l'opération est estimé à 16 856.70 € HT.

Après validation de la demande par les membres de la Commission Finances et Moyens Généraux réunie le 8 février 2024, il est proposé au Conseil communautaire, dans le cadre du dispositif « Aide à l'investissement en matériel » au bénéfice des entreprises du territoire, adopté lors de la séance communautaire du 3 juillet 2023, de verser une aide égale à 25 % du montant HT de l'investissement réalisé, aide plafonnée à 5 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R1511-10 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Val de Cher-Controis en vigueur ;

Vu le courrier du 28 novembre 2023 de Monsieur PAUGOY Valentin, gérant du bar le Narval sis 1 rue de Nagot à Contres, commune déléguée du Controis-en-Sologne ;

Vu le règlement régional d'intervention pour la mise en œuvre du fonds partenarial économie de proximité et du CAP économie de proximité et la convention délégation avec la Région Centre Val de Loire approuvés lors du Conseil du 11 avril 2023 ;

Vu la délibération n°3J23-8 du Conseil Communautaire du 3 juillet 2023 fixant les modalités du dispositif « Aide à l'Investissement en Matériel » ;

Vu l'avis de la Commission Finances et Moyens Généraux en date du 8 février 2024 pour le versement d'une aide égale à 25% des dépenses éligibles, aide plafonnée à 5 000 € ;

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide l'octroi d'une aide de 4 214.17 € au titre du développement économique au bar le Narval sis 1 rue de Nagot à Contres, commune déléguée du Controis-en-Sologne
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au compte 20422 opération 202309 du budget principal 2024.

Et de la publication/notification le

19 FÉV 2024

- Dit que les investissements devront être réalisés dans un délai maximum de 2 ans à partir de la notification de la délibération d'attribution. Le défaut de réalisation dans le délai précité entraîne la caducité de l'attribution. En cas d'abandon du projet, le bénéficiaire devra en informer la Communauté de Communes sans délai.
- Dit que le versement de cette subvention sera effectué sur présentation des justificatifs des dépenses.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant pour signer tous actes et pièces afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Copie conforme au registre
Le Controis-en-Sologne, le 20 février 2024
Le Président,

Jacques PAOLETTI



Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception à la Préfecture

Accusé de réception en préfecture
041-200072064-20240219-19F24-2-2B-DE
Date de télétransmission : 21/02/2024
Date de réception préfecture : 21/02/2024

Et de la publication/notification le

22 FEV. 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE

BUREAU DU 19 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 février à 18 h 00, le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni, au siège de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis, sous la Présidence de Monsieur Jacques PAOLETTI, le 1^{er} Vice-Président.

Etaient présents :

Nombre membres du
bureau :

- en exercice : 20
- présents : 14
- volants : 17

Date de convocation :
Le 13 février 2024

Président	Monsieur PAOLETTI Jacques		
1 ^{ère} Vice-président	Madame COCHETON Stella	1 ^{er} membre	Monsieur BIETTE Bernard
2 ^{ème} Vice-présidente	Monsieur HENAUT Damien	2 ^{ème} membre	-----
3 ^{ème} Vice-président	Monsieur MARINIER Jean-François	3 ^{ème} membre	Monsieur RACAULT Olivier
4 ^{ème} Vice-président	Madame DELORD Marlène	4 ^{ème} membre	-----
5 ^{ème} Vice-présidente	Monsieur SAUX Christian	5 ^{ème} membre	Monsieur CORNEVIN Bernard
6 ^{ème} Vice-présidente	Madame OLIVIER Christine	6 ^{ème} membre	Monsieur EPIAIS Jean-Pierre
7 ^{ème} Vice-président	-----	7 ^{ème} membre	Monsieur CARNAT Eric
8 ^{ème} Vice-présidente	Madame MICHOT Karine	8 ^{ème} membre	-----
9 ^{ème} Vice-président	-----	9 ^{ème} membre	Monsieur GIBAUT Patrick
10 ^{ème} Vice-président	-----		

Etaient absent(e)s excusé(e)s : Monsieur SAUX Christian - Monsieur GOUTX Alain - Monsieur ROSET Jean-Jacques - Monsieur POMA Alain - Monsieur MARTELLIERE Eric - Monsieur LACROIX Eric -

Ont donné pouvoir :

Monsieur SAUX Christian à Madame DELORD Marlène - Monsieur ROSET Jean-Jacques à M. PAOLETTI Jacques - Monsieur POMA Alain à Monsieur GIBAUT Patrick -

Madame COCHETON Stella est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'elle accepte.

N° 19F24-2-3

DISPOSITIF « AIDE A L'INVESTISSEMENT EN MATERIEL » : SARL FLEG, sise 5 rue Pierre et Marie Curie à NOYERS-SUR-CHER (41140)

Par courrier reçu du 28 novembre 2023, Monsieur LUCIEN Florent, gérant de la SARL FLEG, sise 5 Pierre et Marie Curie à Noyers-sur-Cher (41140), sollicite la Communauté de Communes pour bénéficier du dispositif d'aide à l'investissement en matériel pour financer l'achat de différents matériels de production (foreuse électrique, groupe électrogène, servante). L'entreprise a embauché un ouvrier, M. COCHET Kévin, en mars 2023

Le montant de l'opération est estimé à 7 942.20 € HT.

Après validation de la demande par les membres de la Commission Finances et Moyens Généraux réunie le 8 février 2024, il est proposé au Conseil communautaire, dans le cadre du dispositif « Aide à l'investissement en matériel » au bénéfice des entreprises du territoire, adopté lors de la séance communautaire du 3 juillet 2023, de verser une aide égale à 25 % du montant HT de l'investissement réalisé, aide plafonnée à 5 000 € et majorée de 10% pour la création d'un emploi.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R1511-10 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Val de Cher-Controis en vigueur ;

Vu le courrier du 28 novembre 2023 de Monsieur LUCIEN Florent, gérant de la SARL FLEG, sise 5 Pierre et Marie Curie à Noyers-sur-Cher (41140) ;

Vu le règlement régional d'intervention pour la mise en œuvre du fonds partenarial économie de proximité et du CAP économie de proximité et la convention délégation avec la Région Centre Val de Loire approuvés lors du Conseil du 11 avril 2023 ;

Vu la délibération n°3J23-8 du Conseil Communautaire du 3 juillet 2023 fixant les modalités du dispositif « Aide à l'Investissement en Matériel » ;

Vu l'avis de la Commission Finances et Moyens Généraux en date du 8 février 2024 pour le versement d'une aide égale à 25% des dépenses éligibles, aide plafonnée à 5 000 € et majorée de 10% pour la création d'un emploi.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide l'octroi d'une aide de 1 985.55 € au titre du développement économique à la SARL FLEG, sise 5 Pierre et Marie Curie à Noyers-sur-Cher (41140).

Et de la publication/notification le

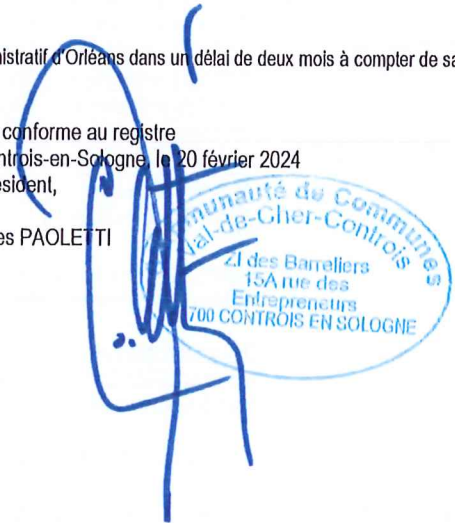
19 FÉV 2024

- Décide l'octroi d'une majoration de 10 % de cette aide pour création d'un emploi soit 198.55 €
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au compte 20422 opération 202309 du budget principal 2024.
- Dit que les investissements devront être réalisés dans un délai maximum de 2 ans à partir de la notification de la délibération d'attribution. Le défaut de réalisation dans le délai précité entraîne la caducité de l'attribution. En cas d'abandon du projet, le bénéficiaire devra en informer la Communauté de Communes sans délai.
- Dit que le versement de cette subvention sera effectué sur présentation des justificatifs des dépenses.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant pour signer tous actes et pièces afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Copie conforme au registre
Le Controis-en-Sologne, le 20 février 2024
Le Président,

Jacques PAOLETTI



Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception à la Préfecture

Accusé de réception en préfecture
041-200072064-20240219-19F24-2-3B-DE
Date de télétransmission : 21/02/2024
Date de réception préfecture : 21/02/2024

Et de la publication/notification le

22 FEV. 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE BUREAU DU 19 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 février à 18 h 00, le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni, au siège de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis, sous la Présidence de Monsieur Jacques PAOLETTI, le 1^{er} Vice-Président.

Etaient présents :

**Nombre membres du
bureau :**

- en exercice : 20
- présents : 14
- volants : 17

Date de convocation :
Le 13 février 2024

Président	Monsieur PAOLETTI Jacques		
1^{er} Vice-président	Madame COCHETON Stella	1^{er} membre	Monsieur BIETTE Bernard
2^{ème} Vice-présidente	Monsieur HENAUULT Damien	2^{ème} membre	-----
3^{ème} Vice-président	Monsieur MARINIER Jean-François	3^{ème} membre	Monsieur RACAULT Olivier
4^{ème} Vice-président	Madame DELORD Martine	4^{ème} membre	-----
5^{ème} Vice-présidente	Monsieur SAUX Christian	5^{ème} membre	Monsieur CORNEVIN Bernard
6^{ème} Vice-présidente	Madame OLIVIER Christine	6^{ème} membre	Monsieur EPIAIS Jean-Pierre
7^{ème} Vice-président	-----	7^{ème} membre	Monsieur CARNAT Eric
8^{ème} Vice-présidente	Madame MICHOT Karine	8^{ème} membre	-----
9^{ème} Vice-président	-----	9^{ème} membre	Monsieur GIBAUT Patrick
10^{ème} Vice-président	-----		

Etaient absent(e)s excusé(e)s : Monsieur SAUX Christian - Monsieur GOUTX Alain - Monsieur ROSET Jean-Jacques - Monsieur POMA Alain - Monsieur MARTELLIERE Eric - Monsieur LACROIX Eric -

Ont donné pouvoir :

Monsieur SAUX Christian à Madame DELORD Martine - Monsieur ROSET Jean-Jacques à M. PAOLETTI Jacques - Monsieur POMA Alain à Monsieur GIBAUT Patrick -

Madame COCHETON Stella est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'elle accepte.

N° 19F24-2-4

DISPOSITIF « AIDE A L'INVESTISSEMENT EN MATERIEL » : SARL FUN DONER, sis 7 rue du Four à Saint-AIGNAN (41110)

Par courrier reçu du 12 janvier 2024, Madame HARMANKAMA Emilie, gérante de la SARL FUN DONER sise 7, rue du Four à Saint-Aignan (41110), sollicite la Communauté de Communes pour bénéficier du dispositif d'aide à l'investissement en matériel pour financer l'achat de matériel de cuisine, ainsi que la restauration de sa surface de vente.

Le montant de l'opération est estimé à 28 791,67 € HT.

Après validation de la demande par les membres de la Commission Finances et Moyens Généraux réunie le 8 février 2024, il est proposé au Conseil communautaire, dans le cadre du dispositif « Aide à l'investissement en matériel » au bénéfice des entreprises du territoire, adopté lors de la séance communautaire du 3 juillet 2023, de verser une aide égale à 25 % du montant HT de l'investissement réalisé, aide plafonnée à 5 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R1511-10 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Val de Cher-Controis en vigueur ;

Vu le courrier du 12 janvier 2024 de Madame HARMANKAMA Emilie, gérante du commerce FUN DONER sise 7, rue du Four à Saint-Aignan (41110) ;

Vu le règlement régional d'intervention pour la mise en œuvre du fonds partenarial économie de proximité et du CAP économie de proximité et la convention délégation avec la Région Centre Val de Loire approuvés lors du Conseil du 11 avril 2023 ;

Vu la délibération n°3J23-8 du Conseil Communautaire du 3 juillet 2023 fixant les modalités du dispositif « Aide à l'Investissement en Matériel » ;

Vu l'avis de la Commission Finances et Moyens Généraux en date du 8 février 2024 pour le versement d'une aide égale à 25% des dépenses éligibles, aide plafonnée à 5 000 € ;

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide l'octroi d'une aide de 5 000.00 € au titre du développement économique à la SARL FUN DONER sise 7, rue du Four à Saint-Aignan (41110),
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au compte 20422 opération 202309 du budget principal 2024.

Et de la publication/notification le

19 F24-2-4

- Dit que les investissements devront être réalisés dans un délai maximum de 2 ans à partir de la notification de la délibération d'attribution. Le défaut de réalisation dans le délai précité entraîne la caducité de l'attribution. En cas d'abandon du projet, le bénéficiaire devra en informer la Communauté de Communes sans délai.
- Dit que le versement de cette subvention sera effectué sur présentation des justificatifs des dépenses.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant pour signer tous actes et pièces afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Copie conforme au registre
Le Controis-en-Sologne, le 20 février 2024
Le Président,

Jacques PAOLETTI



Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception à la Préfecture

Accusé de réception en préfecture
041-200072064-20240219-19F24-2-4B-DE
Date de télétransmission : 21/02/2024
Date de réception préfecture : 21/02/2024

Et de la publication/notification le

22 FEV. 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE

BUREAU DU 19 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 février à 18 h 00, le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni, au siège de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis, sous la Présidence de Monsieur Jacques PAOLETTI, le 1^{er} Vice-Président.

Etaient présents :

Nombre membres du bureau :

- en exercice : 20
- présents : 14
- votants : 17

Date de convocation : Le 13 février 2024

Président	Monsieur PAOLETTI Jacques		
1 ^{ère} Vice-président	Madame COCHETON Stella	1 ^{er} membre	Monsieur BIETTE Bernard
2 ^{ème} Vice-présidente	Monsieur HENAULT Damien	2 ^{ème} membre	-----
3 ^{ème} Vice-président	Monsieur MARINIER Jean-François	3 ^{ème} membre	Monsieur RACAULT Olivier
4 ^{ème} Vice-président	Madame DELORD Martine	4 ^{ème} membre	-----
5 ^{ème} Vice-présidente	Monsieur SAUX Christian	5 ^{ème} membre	Monsieur CORNEVIN Bernard
6 ^{ème} Vice-présidente	Madame OLIVIER Christine	6 ^{ème} membre	Monsieur EPIAIS Jean-Pierre
7 ^{ème} Vice-président	-----	7 ^{ème} membre	Monsieur CARNAT Eric
8 ^{ème} Vice-présidente	Madame MICHOT Karine	8 ^{ème} membre	-----
9 ^{ème} Vice-président	-----	9 ^{ème} membre	Monsieur GIBAUT Patrick
10 ^{ème} Vice-président	-----		

Etaient absent(e)s excusé(e)s : Monsieur SAUX Christian - Monsieur GOUTX Alain - Monsieur ROSET Jean-Jacques - Monsieur POMA Alain - Monsieur MARTELLIERE Eric - Monsieur LACROIX Eric -

Ont donné pouvoir :

Monsieur SAUX Christian à Madame DELORD Martine - Monsieur ROSET Jean-Jacques à M. PAOLETTI Jacques - Monsieur POMA Alain à Monsieur GIBAUT Patrick -

Madame COCHETON Stella est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'elle accepte.

N° 19F24-2-5

DISPOSITIF « AIDE A L'INVESTISSEMENT EN MATERIEL » : LES PORTE-GRAINES, 7 LES HAIES A LASSAY-SUR-CROISNE (41230)

Par courrier du 12 janvier 2024, de Madame LAURE LYDYE Chantal, gérante de l'entreprise les PORTE-GRAINES sise 7 les Haies à Lassay-sur-Croisne (41230) sollicite la Communauté de Communes pour bénéficier du dispositif d'aide à l'investissement en matériel pour financer l'achat d'un entonnoir vibreur.

Le montant de l'opération est estimé à 3 315.20 € HT.

Après validation de la demande par les membres de la Commission Finances et Moyens Généraux réunie le 8 février 2024, il est proposé au Conseil communautaire, dans le cadre du dispositif « Aide à l'investissement en matériel » au bénéfice des entreprises du territoire, adopté lors de la séance communautaire du 3 juillet 2023, de verser une aide égale à 25 % du montant HT de l'investissement réalisé, aide plafonnée à 5 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R1511-10 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Val de Cher-Controis en vigueur ;

Vu le courrier du 12 janvier 2024 de Madame LAURE LYDYE Chantal, gérante de l'entreprise les porte-graines sise 7 les Haies à Lassay-sur-Croisne (41230) ;

Vu le règlement régional d'intervention pour la mise en œuvre du fonds partenarial économie de proximité et du CAP économie de proximité et la convention délégation avec la Région Centre Val de Loire approuvés lors du Conseil du 11 avril 2023 ;

Vu la délibération n°3J23-8 du Conseil Communautaire du 3 juillet 2023 fixant les modalités du dispositif « Aide à l'Investissement en Matériel » ;

Vu l'avis de la Commission Finances et Moyens Généraux en date du 8 février 2024 pour le versement d'une aide égale à 25% des dépenses éligibles, aide plafonnée à 5 000 € ;

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide l'octroi d'une aide de 828.80 € au titre du développement économique à l'entreprise les PORTE-GRAINES sise 7 les Haies à Lassay-sur-Croisne (41230) ;
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au compte 20422 opération 202309 du budget principal 2024.

- Dît que les investissements devront être réalisés dans un délai maximum de 2 ans à partir de la notification de la délibération d'attribution. Le défaut de réalisation dans le délai précité entraîne la caducité de l'attribution. En cas d'abandon du projet, le bénéficiaire devra en informer la Communauté de Communes sans délai.
- Dît que le versement de cette subvention sera effectué sur présentation des justificatifs des dépenses.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant pour signer tous actes et pièces afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Copie conforme au registre
Le Controis-en-Sologne, le 20 février 2024
Le Président

Jacques PAOLETTI



Certifié exécutoire par le Président
~~Compte tenu de la réception à la Préfecture~~

Accusé de réception en préfecture
041-200072064-20240219-19F24-2-5B-DE
Date de télétransmission : 21/02/2024
Date de réception préfecture : 21/02/2024

Et de la publication/notification le

22 FEV. 2024



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE

BUREAU DU 19 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 février à 18 h 00, le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni, au siège de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis, sous la Présidence de Monsieur Jacques PAOLETTI, le 1^{er} Vice-Président.

Etaient présents :

Nombre membres du
bureau :

- en exercice : 20
- présents : 14
- votants : 17

Date de convocation :
Le 13 février 2024

Président	Monsieur PAOLETTI Jacques		
1 ^{ère} Vice-président	Madame COCHETON Stella	1 ^{er} membre	Monsieur BIETTE Bernard
2 ^{ème} Vice-présidente	Monsieur HENAULT Damien	2 ^{ème} membre	-----
3 ^{ème} Vice-président	Monsieur MARINIER Jean-François	3 ^{ème} membre	Monsieur RACAULT Olivier
4 ^{ème} Vice-président	Madame DELORD Martine	4 ^{ème} membre	-----
5 ^{ème} Vice-présidente	Monsieur SAUX Christian	5 ^{ème} membre	Monsieur CORNEVIN Bernard
6 ^{ème} Vice-présidente	Madame OLIVIER Christine	6 ^{ème} membre	Monsieur EPIAIS Jean-Pierre
7 ^{ème} Vice-président	-----	7 ^{ème} membre	Monsieur CARNAT Eric
8 ^{ème} Vice-présidente	Madame MICHOT Karine	8 ^{ème} membre	-----
9 ^{ème} Vice-président	-----	9 ^{ème} membre	Monsieur GIBAUT Patrick
10 ^{ème} Vice-président	-----		

Etaient absent(e)s excusé(e)s : Monsieur SAUX Christian - Monsieur GOUTX Alain - Monsieur ROSET Jean-Jacques - Monsieur POMA Alain - Monsieur MARTELLIERE Eric - Monsieur LACROIX Eric -

Ont donné pouvoir :

Monsieur SAUX Christian à Madame DELORD Martine - Monsieur ROSET Jean-Jacques à M. PAOLETTI Jacques - Monsieur POMA Alain à Monsieur GIBAUT Patrick -

Madame COCHETON Stella est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'elle accepte.

N° 19F24-2-6

DISPOSITIF « AIDE A L'INVESTISSEMENT EN MATERIEL » : LA CAVE DES GOURMANDISES, sise 11 Route de Tour à BOURRE, Commune déléguée de Montrichard Val de Cher (41400)

Par courrier du 22 novembre 2023, de M. Florian QUINCAY gérant de la cave des gourmandises sise 11 route de Tour à Bourré, commune déléguée de Montrichard Val de Cher (41400), sollicite la Communauté de Communes pour bénéficier du dispositif d'aide à l'investissement en matériel pour financer l'acquisition d'une tempéreuse à chocolat.

Le montant de l'opération est estimé à 17 714.00 € HT.

Après validation de la demande par les membres de la Commission Finances et Moyens Généraux réunie le 8 février 2024, il est proposé au Conseil communautaire, dans le cadre du dispositif « Aide à l'investissement en matériel » au bénéfice des entreprises du territoire, adopté lors de la séance communautaire du 3 juillet 2023, de verser une aide égale à 25 % du montant HT de l'investissement réalisé, aide plafonnée à 5 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R1511-10 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Val de Cher-Controis en vigueur ;

Vu le courrier du 22 novembre 2023 M. Florian QUINCAY gérant de la cave des gourmandises sise 11 route de Tour à Bourré, commune déléguée de Montrichard Val de Cher (41400)

Vu le règlement régional d'intervention pour la mise en œuvre du fonds partenarial économie de proximité et du CAP économie de proximité et la convention délégation avec la Région Centre Val de Loire approuvés lors du Conseil du 11 avril 2023 ;

Vu la délibération n°3J23-8 du Conseil Communautaire du 3 juillet 2023 fixant les modalités du dispositif « Aide à l'Investissement en Matériel » ;

Vu l'avis de la Commission Finances et Moyens Généraux en date du 8 février 2024 pour le versement d'une aide égale à 25% des dépenses éligibles, aide plafonnée à 5 000 € ;

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide l'octroi d'une aide de 4 428.50 € au titre du développement économique à la cave des gourmandises sise 11 route de Tour à Bourré, commune déléguée de Montrichard Val de Cher (41400) ;
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au compte 20422 opération 202309 du budget principal 2024.

- Dît que les investissements devront être réalisés dans un délai maximum de 2 ans à partir de la notification de la délibération d'attribution. Le défaut de réalisation dans le délai précité entraîne la caducité de l'attribution. En cas d'abandon du projet, le bénéficiaire devra en informer la Communauté de Communes sans délai.
- Dît que le versement de cette subvention sera effectué sur présentation des justificatifs des dépenses.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant pour signer tous actes et pièces afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Copie conforme au registre
Le Controis-en-Sologne, le 20 février 2024
Le Président,

Jacques PACLETTI



Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception à la Préfecture

Accusé de réception en préfecture
041-200072064-20240219-19F24-2-6B-DE
Date de télétransmission : 21/02/2024
Date de réception préfecture : 21/02/2024

Et de la publication/notification le

22 FEV. 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE
BUREAU DU 19 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 février à 18 h 00, le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni, au siège de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis, sous la Présidence de Monsieur Jacques PAOLETTI, le 1^{er} Vice-Président.

Etaient présents :

Nombre membres du bureau :

- en exercice : 20
- présents : 14
- votants : 17

Date de convocation :
Le 13 février 2024

Président	Monsieur PAOLETTI Jacques		
1^{ère} Vice-président	Madame COCHETON Stella	1^{er} membre	Monsieur BIETTE Bernard
2^{ème} Vice-présidente	Monsieur HENAUT Damien	2^{ème} membre	-----
3^{ème} Vice-président	Monsieur MARINIER Jean-François	3^{ème} membre	Monsieur RACAULT Olivier
4^{ème} Vice-président	Madame DELORD Marlène	4^{ème} membre	-----
5^{ème} Vice-présidente	Monsieur SAUX Christian	5^{ème} membre	Monsieur CORNEVIN Bernard
6^{ème} Vice-présidente	Madame OLIVIER Christine	6^{ème} membre	Monsieur EPIAIS Jean-Pierre
7^{ème} Vice-président	-----	7^{ème} membre	Monsieur CARNAT Eric
8^{ème} Vice-présidente	Madame MICHOT Karine	8^{ème} membre	-----
9^{ème} Vice-président	-----	9^{ème} membre	Monsieur GIBAUT Patrick
10^{ème} Vice-président	-----		

Etaient absent(e)s excusé(e)s : Monsieur SAUX Christian - Monsieur GOUTX Alain - Monsieur ROSET Jean-Jacques - Monsieur POMA Alain - Monsieur MARTELLIERE Eric - Monsieur LACROIX Eric -

Ont donné pouvoir :

Monsieur SAUX Christian à Madame DELORD Marlène - Monsieur ROSET Jean-Jacques à M. PAOLETTI Jacques - Monsieur POMA Alain à Monsieur GIBAUT Patrick -

Madame COCHETON Stella est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'elle accepte.

N° 19F24-2-7

DISPOSITIF « AIDE A L'INVESTISSEMENT EN MATERIEL » : SNC CODE BAR, sis 20 Avenue de la Gare à SELLES-SUR-CHER (41130)

Par courrier du 12 janvier 2024, de Madame GANDIA Sophie, gérante de l'entreprise SNC CODE BAR, sis 20 avenue de la Gare à Selles-sur-Cher (41130), sollicite la Communauté de Communes pour bénéficier du dispositif d'aide à l'investissement en matériel pour financer l'achat de matériel dans le cadre de la rénovation de son restaurant.

Le montant de l'opération est estimé à 8 242.76 € HT.

Après validation de la demande par les membres de la Commission Finances et Moyens Généraux réunie le 8 février 2024, il est proposé au Conseil communautaire, dans le cadre du dispositif « Aide à l'investissement en matériel » au bénéfice des entreprises du territoire, adopté lors de la séance communautaire du 3 juillet 2023, de verser une aide égale à 25 % du montant HT de l'investissement réalisé, aide plafonnée à 5 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R1511-10 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Val de Cher-Controis en vigueur ;

Vu le courrier du 12 janvier 2024 de Madame GANDIA Sophie, gérante de l'entreprise SNC CODE BAR, sis 20 avenue de la Gare à Selles-sur-Cher (41130),

Vu le règlement régional d'intervention pour la mise en œuvre du fonds partenarial économie de proximité et du CAP économie de proximité et la convention délégation avec la Région Centre Val de Loire approuvés lors du Conseil du 11 avril 2023 ;

Vu la délibération n°3J23-8 du Conseil Communautaire du 3 juillet 2023 fixant les modalités du dispositif « Aide à l'Investissement en Matériel » ;

Vu l'avis de la Commission Finances et Moyens Généraux en date du 8 février 2024 pour le versement d'une aide égale à 25% des dépenses éligibles, aide plafonnée à 5 000 € ;

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide l'octroi d'une aide de 2 060.69 € au titre du développement économique à l'entreprise SNC CODE BAR, sis 20 avenue de la Gare à Selles-sur-Cher (41130)
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au compte 20422 opération 202309 du budget principal 2024.

- Dit que les investissements devront être réalisés dans un délai maximum de 2 ans à partir de la notification de la délibération d'attribution. Le défaut de réalisation dans le délai précité entraîne la caducité de l'attribution. En cas d'abandon du projet, le bénéficiaire devra en informer la Communauté de Communes sans délai.
- Dit que le versement de cette subvention sera effectué sur présentation des justificatifs des dépenses.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant pour signer tous actes et pièces afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Copie conforme au registre
Le Controis-en-Sologne, le 20 février 2024
Le Président,

Jacques PAOLETTI



Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception à la Préfecture

Accusé de réception en préfecture
041-200072064-20240219-19F24-2-7B-DE
Date de télétransmission : 21/02/2024
Date de réception préfecture : 21/02/2024

Et de la publication/notification le **22 FEV. 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE
BUREAU DU 19 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 février à 18 h 00, le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni, au siège de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis, sous la Présidence de Monsieur Jacques PAOLETTI, le 1^{er} Vice-Président.

Étaient présents :

**Nombre membres du
bureau :**

- en exercice : 20
- présents : 14
- volants : 17

Date de convocation :
Le 13 février 2024

Président	Monsieur PAOLETTI Jacques		
1^{er} Vice-président	Madame COCHETON Stella	1^{er} membre	Monsieur BIETTE Bernard
2^{ème} Vice-présidente	Monsieur HENAULT Damien	2^{ème} membre	-----
3^{ème} Vice-président	Monsieur MARINIER Jean-François	3^{ème} membre	Monsieur RACAULT Olivier
4^{ème} Vice-président	Madame DELORD Martine	4^{ème} membre	-----
5^{ème} Vice-présidente	Monsieur SAUX Christian	5^{ème} membre	Monsieur CORNEVIN Bernard
6^{ème} Vice-présidente	Madame OLIVIER Christine	6^{ème} membre	Monsieur EPIAIS Jean-Pierre
7^{ème} Vice-président	-----	7^{ème} membre	Monsieur CARNAT Eric
8^{ème} Vice-présidente	Madame MICHOT Karine	8^{ème} membre	-----
9^{ème} Vice-président	-----	9^{ème} membre	Monsieur GIBAUT Patrick
10^{ème} Vice-président	-----		

Étaient absent(e)s excusé(e)s : Monsieur SAUX Christian - Monsieur GOUTX Alain - Monsieur ROSET Jean-Jacques - Monsieur POMA Alain - Monsieur MARTELLIERE Eric - Monsieur LACROIX Eric -

Ont donné pouvoir :

Monsieur SAUX Christian à Madame DELORD Martine - Monsieur ROSET Jean-Jacques à M. PAOLETTI Jacques - Monsieur POMA Alain à Monsieur GIBAUT Patrick -

Madame COCHETON Stella est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'elle accepte.

N° 19F24-3

**EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA VENTE DES PARCELLES CADASTREES
SECTION A N°357 ET 437 SISES 5 RUE DE GÂTINES A SEIGY (41110)**

La Communauté de Communes Val de Cher-Controis a reçu le 25 janvier 2024 une déclaration d'intention d'aliéner concernant la vente des parcelles cadastrées section A n°357 (3 459 m²) et n°437 (1 350 m²) sises 5 rue de Gâtines à Seigy (41110), appartenant à la SCI DU BOIS DE MONT représentée par Madame Monique BOUCHER et dont le siège social se situe au 39 chemin du Bois de Mont à Fresnes (41700), au prix de 190 000 € TTC, frais d'acte en sus.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L. 211-2,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 13 novembre 2023 déléguant au bureau communautaire, l'exercice du droit de préemption urbain en zone d'activité que les communes auront octroyé à la Communauté, limité aux opérations d'acquisition par voie de préemption aux biens dont la valeur est inférieure ou égale à 200 000 € HT,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 30 juin 2021 déléguant le droit de préemption urbain aux communes disposant du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ex-Val de Cher-Controis, et ce sur l'ensemble de leur territoire à l'exception de certaines zones d'activités,

Vu la demande de déclaration d'intention d'aliéner reçue le 25 janvier 2024 et enregistrée sous le n°041.239.24.U0001 concernant la vente des parcelles cadastrées section A n°357 (3 459 m²) et n°437 (1 350 m²) sises 5 rue de Gâtines à Seigy (41110) et situées en zone UI du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ex-Val de Cher Controis, Considérant que la Communauté de communes Val de Cher-Controis n'a pas de projet sur cette parcelle,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente des parcelles cadastrées section A n°357 (3 459 m²) et n°437 (1 350 m²) sises 5 rue de Gâtines à Seigy (41110), appartenant à la SCI DU BOIS DE MONT représentée par Madame Monique BOUCHER et dont le siège social se situe au 39 chemin du Bois de Mont à Fresnes (41700), au prix de 190 000 € TTC, frais d'acte en sus.

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou un(e) Vice-président(e) à l'effet de signer tous documents nécessaires à la renonciation de ce droit.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Copie conforme au registre
Le Controis-en-Sologne, le 20 février 2024
Le Président,

Jacques PAOLETTI



Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception à la Préfecture

Accusé de réception en préfecture
041-200072064-20240219-19F24-3B-DE
Date de télétransmission : 21/02/2024
Date de réception préfecture : 21/02/2024

Et de la publication/notification le

22 FEV. 2024